

*Papier à en-tête de l'entreprise*

Date

Nom et coordonnées postales du salarié

Lettre remise en main propre contre décharge

Madame ou Monsieur,

Dans les prochains jours, les salariés du bâtiment et des travaux publics seront munis d'une carte d'identification professionnelle conçue pour lutter efficacement contre le travail illégal et la concurrence sociale déloyale. (*Loi du 06 août 2015 et décret du 22 février 2016*).

En cas de demande d'un agent de contrôle (inspecteur du travail, inspecteur de l'URSSAF, officier de police judiciaire, ...), chaque salarié devra présenter cette carte.

Cette carte vous sera remise par l'entreprise.

Afin de faire réaliser cette carte conformément aux exigences réglementaires, nous portons à votre connaissance que l'entreprise doit procéder à une déclaration auprès de l'Union des Caisses de France, organisme de tutelle des caisses de congés payés du bâtiment désigné pour assurer la gestion de la carte d'identification professionnelle, et a, dans le cadre exclusif de cette déclaration, transmis un certain nombre de données à caractère personnel vous concernant, comme le prévoit l'article R 8292-1 du code du travail.

Ces données concernent :

- Votre nom, sexe, date et lieu de naissance ;
- Votre nationalité ;
- Votre photographie d'identité numérique ;

Et si vous êtes de nationalité étrangère :

- Le numéro d'autorisation de travail ou de la carte de séjour valant autorisation de travail ;
- La nature de votre contrat de travail.

Nous vous prions de croire, Madame, ou Monsieur, à l'expression de nos salutations distinguées.

Signature du chef d'entreprise